REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Port-au-Prince, le 14 Janvier 2018
En répondant,
Mentionnez Référence
Dossier No**. DG/201-1**

NOTE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

Le Service des Communications de la DGI tient à informer le public que des gens malintentionnés ont utilisé le logo de la DGI et véhiculé de fausses informations relatives aux mesures coercitives prévues pour le défaut de paiement ou de dépôt de la Déclaration définitive d'impôt sur le revenu. Ils ont tiré de leur chapeau des pénalités mensuelles de 25,000 Gdes qui selon eux devraient frapper les retardataires. La DGI rejette totalement de telles allégations qui ont pour dessein de semer la panique et casser le civisme fiscal chez les citoyens.

La DGI invite le public à consulter son site officiel www.dgi.gouv.ht pour s'assurer de l'authenticité des notes ou avis véhiculés sur les réseaux sociaux par des anonymes et des Raconteurs de boniments et tient à l'assurer que la loi demeure son unique boussole.

Service des Communications/DGI